

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 Septembre 2016

Convoqués le 19/09/2016

Affiché le 03/10/2016

Le vingt-sept septembre deux mil seize, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Elaine PERRIGOT a donné pouvoir à Céline GESLIN.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : M.-----

Secrétaire de séance : M. Jacques LEMONNIER.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

2016-09-01 – Convention liée à la mise en place, au financement, à l'entretien des points de propreté de la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Le Maire rappelle au conseil que le nouveau mode de collecte a été mis en place sur la commune le 22/08/2016. Afin de définir les engagements de chacun, il est nécessaire de signer une convention. Celle-ci a été adressée par mél à chacun des membres du conseil municipal, le 19 septembre dernier. Elle détaille différents points :

*L'organisation du système de collecte des ordures ménagères résiduelles,

*Les préconisations d'implantation,

*La validation de la localisation du point de propreté,

*L'engagement des différentes parties (pour la commune, elle s'engage à laisser intact les conteneurs et l'accessibilité au site, à effectuer un nettoyage régulier du système d'ouverture des conteneurs notamment la barre et le tambour, à enlever régulièrement les déchets présents autour des conteneurs d'ordures ménagères et de tri, soit au minimum une fois par semaine),

*L'autorisation d'occupation du domaine public,

*L'évolution du système de collecte,

*La durée (10 ans renouvelable par tacite reconduction.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*ACCEPTE les termes de la convention proposée.

*AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

2016-09-02 – Redevance assainissement au 01/01/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte-tenu de l'équilibre actuel du budget assainissement et des travaux à venir :

*DECIDE de fixer à 0,85 € / m³ consommé le montant de la redevance assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*CHARGE le Maire ou son représentant de transmettre cette décision à la Saur chargée de collecter cette redevance.

Adopté à l'unanimité.

2016-09-04 – Réfection allées du cimetière - Examen des devis

Le Maire rappelle au conseil qu'il avait demandé un approfondissement sur l'opportunité de réaliser la réfection des allées du cimetière.

Le Maire rappelle que, dans le cadre du «zéro phyto» il faut trouver des solutions pour éviter les traitements des terrains communaux. Ainsi réalisé, l'entretien du cimetière serait facilité.

Il présente donc les différents mode de revêtements possibles :

Béton désactivé, Bi couche, enrobé ou sable stabilisé.

Une aide parlementaire (député) a été sollicitée pour aider au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*DECIDE de retenir le projet à réaliser soit en bi couche, soit en enrobé

*CHARGE le Maire de demander 3 devis (Orain,, Mongodin, Simon) qui seront examinés lors d'une prochaine séance. Les entreprises pourront être force de proposition pour un revêtement différent.

Adopté à l'unanimité.

2016-09-07 – Installation d'une chambre froide à la salle communale

Le Maire informe le conseil que, lors des locations de la salle communale, beaucoup font remarquer que l'installation d'une chambre froide serait utile aux utilisateurs de ce bâtiment. Le Maire a donc sollicité des devis pour ce projet : Le Maire présente donc les caractéristiques et le prix des différentes offres reçues.

Fournisseur	HT
Multi services	2 646 €
Boin	3 950 €
FCPL	7 536 € (sur mesure)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*APPROUVE la consultation qui a été faite pour ce projet,

*DECIDE de retenir l'offre de Multi services pour un montant de 2 646 € HT.

*S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.